AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -5-4-72 296837

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION POITOU-CHARENTES

CHARENTE, CHARENTE-MARITIME, DEUX-SÈVRES, VIENNE

12, rue Victor-Hugo — 86 - POITIERS — Tél. : (49) 41.35.55

ABONNEMENT ANNUEL : 25 F.
C. C. P. LIMOGES 4.752.22 W.
Sous Régisseur de recettes et d'avances
AVERTISSEMENTS AGRICOLES
12, rue Victor-Hugo - 86 - POITIERS

BULLETIN n° 138 - supplément n° 3 - MARS 1972

/POIRIER/

TAVELURE

Des projections d'ascospores ont été observées dans les conditions naturelles après la pluie du 28. En raison du développement de la végétation et du risque de contamination lors des pluies à venir, effectuer un nouveau traitement fongicide.

/POMMIER/

TAVELURE

La plupart des variétés ont atteint le stade sensible et les risques de contamination étant importants, renouveler la protection des arbres dans le cas où le traitement précédent aurait été effectué avant le 24 Mars .

OIDIUM

Profiter du traitement anti-tavelure pour ajouter à la bouillie un anti-oïdium dans les vergers à protéger contre cette maladie.

PUCERON VERT

Ce ravageur a repris son activité depuis quelques jours. Dans les vergers où des colonies importantes sont observées, effectuer un traitement.

ARAIGNEE ROUGE

Les éclosions des oeufs d'hiver n'ont pas encore commencé, il est encore trop tôt pour intervenir.

/COLZA/

MELIGETHES

Le traitement contre les méligèthes est encore possible dans certaines cultures. Ces traitements sont inutiles à partir du début de la floraison, la plante n'étant plus sensible dès ce stade.

Nous rappelons que dans les zones où existent des plantes visitées par les abeilles, seuls les produits suivants peuvent être utilisés : Endosulfan, Phosalone, Toxaphène, Polychlorocamphane.

T.S.V.P.

P69

Imprimerie de la Station Poitou-Charentes - Directeur-Gérant : L. BOUYX

AVIS aux AGRICULTEURS de la ZONE VITICOLE du HAUT-POITOU

Un arrêté préfectoral relatif à l'emploi des hormones herbicides et débroussaillants va être prochainement pris.

En conséquence, en cas d'utilisation de tels produits, en plus du respect de l'arrêté, nous vous conseillons les précautions d'utilisation suivantes :

Sous l'influence de certains facteurs (situation, vent, température, etc...) les hormones herbicides risquent de provoquer au voisinage de la zone d'application du traitement des dégâts sur les cultures sensibles (vigne, arbres fruitiers, cultures légumières et ornementales, pépinières, lin, colza, tournesol, tabac, légumineuses, etc ...)

Il faut donc éviter l'entraînement du produit, en prenant les précautions suivantes :

- employer un appareil à basse pression (de l'ordre de 4 Kg) épandant avec des rampes aussi basses que possible 400 litres de bouillie à l'hectare au minimum;

- utiliser des buses donnant des jets plats

- ne traiter que par temps calme, sans vent, de préférence à une température inférieure à 20° à l'ombre, et en aucun cas au-delà d'une température de 25° à l'ombre.

Il convient par ailleurs de nettoyer très soigneusement et de rincer les pulvérisateurs aussitôt après le traitement. Dans toute la mesure du possible, il est préférable de réserver un appareil uniquement pour les traitements de désherbage.

-o-O-o-

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"Poitou-Charentes"

F. BARBOTIN

Les Ingénieurs chargés des
AVERTISSEMENTS AGRICOLES

A. GRAVAUD
R. HUDE - H. BOUE

Imprimé à la Station le 29 Mars 1972 - Précédente note :BULLETIN n° 138- Supplément n°2